

Règlement du jardin d'enfants

Présentation

La ligne pédagogique

Le jardin d'enfants est un lieu qui permet une première expérience de la vie en collectivité.

L'enfant peut bénéficier d'un environnement adapté à ses besoins et ses intérêts.

L'aménagement a été pensé afin de favoriser l'autonomie de chacun. Durant le temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de jouer selon leurs envies. Chaque jour des activités sont proposées autour de la créativité, du mouvement, de l'imaginaire et du jeu.

La pédagogie mise en œuvre s'inspire de la nature qui nous entoure et des saisons qui rythment l'année.

Autorisation d'exploiter

Le jardin d'enfants Aux P'tis Bricolos est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

Mode d'accueil et horaires

Les enfants accueillis ont entre 24 mois et jusqu'à l'âge de la 1P. Seul deux enfants de 24 à 30 mois sont admis par matinée.

Le groupe est composé de maximum 10 enfants par matin.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Lundi matin entre 8 heures et 12 heures
- Mardi matin entre 8 heures et 12 heures
- Mercredi matin entre 8 heures et 12 heures
- Jeudi matin entre 8 heures et 12 heures
- Vendredi matin entre 8 heures et 12 heures

Les arrivées se font entre 8 et 9 heures. Les départs se font entre 11h15 et 12 heures. Le respect de ces horaires est important pour le bon déroulement des activités.

Dépannages

Le jardin d'enfants Aux P'tis Bricolos propose un service de dépannage. En fonction des places disponibles, l'enfant peut être accueilli pour une ou plusieurs matinées supplémentaires. La demande est faite par mail (auxptisbricolos@hotmail.com) ou message (077 409 34 82) le plus tôt possible et jusqu'à un jour avant. Cette prestation est disponible pour les enfants déjà inscrits et également pour les enfants externes. Nous demandons 40.- par matinée.

Equipe éducative

Actuellement l'équipe est composée de la responsable et d'une collaboratrice ASE (assistante socio-éducative). Les collaborateurs de la structure bénéficient d'une formation qui répond aux exigences de l'OAJE.

Admission et inscription

Condition d'admission

Les enfants admis ont entre 24 mois et l'âge de la 1P.

Le fait de ne plus porter de linge n'est pas une condition. Les parents doivent fournir ce qui est nécessaire (linges, vêtements de rechange)

Procédure d'inscription

La procédure d'inscription se fait en plusieurs étapes.

- 1) Prise de contact avec la responsable
- 2) Formulation de la demande (horaire souhaité) par oral, téléphone ou mail
- 3) Remplir le formulaire d'inscription
- 4) Visite de la structure
- 5) Validation de l'inscription

L'inscription est effective dès la signature du formulaire d'inscription.

Modalité de paiement

Une finance d'inscription de 60.- est perçue chaque début d'année scolaire pour les nouveaux enfants. Pour les enfants qui sont déjà inscrits depuis l'année précédente, la finance d'inscription est de 30.-. Celle-ci règle les frais administratifs et le renouvellement du matériel. Ce montant n'est pas remboursé en cas de désistement.

Les tarifs sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Une demi-journée par semaine : | 140.- par mois |
| - Deux demi-journées par semaine : | 280.- par mois |
| - Trois demi-journées par semaine : | 420.- par mois |
| - Quatre demi-journées par semaine : | 560.- par mois |
| - Cinq demi-journées par semaine : | 700.- par mois |

L'écolage se paye au début de chaque mois, au plus tard le 10 du mois. Il est dû 10 fois par année. Le paiement se fait via les coordonnées bancaires ci-dessous. Aucune facture n'est envoyée.

Les coordonnées bancaires pour le paiement des factures mensuelles :

Raiffeisen Schweiz Genossenschaft, Raiffeisenplatz 4, 9001 St-Gallen

IBAN : CH68 8080 8001 6641 2923 1

Aux P'tis Bricolos, Fuchs Adrienne, Ruelle du château 2B, 1142 Pampigny

La structure est fermée pendant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés. Durant les mois qui comportent des vacances scolaires, l'intégralité du prix du mois est dû. Les mois de juillet et août la structure est fermée, l'écolage n'est pas dû pour ces mois-là.

Absence, modification et résiliation

Les absences pour cause de maladie, de vacances personnelles ou autres motifs ne donnent pas lieu à des remboursements ou modifications de tarif, ni à un remplacement. Les absences sont annoncées au plus vite à la responsable.

Des modifications de jour sont possibles en cours d'année pour autant qu'il y ait de la place disponible.

La résiliation du contrat se fait par écrit dans un délai d'un mois pour la fin du mois.

Vie pratique au sein de la structure d'accueil

Maladie

Nous nous laissons le droit de refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure d'accueil s'il présente des symptômes de maladie contagieuse ou si l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de suivre le rythme d'une vie en collectivité (fièvre, fatigue importante, gastro-entérite, grippe, conjonctivite, etc.) Les enfants atteints de varicelle sont admis lorsque leur état de santé le permet, soit dans la phase de rétablissement.

Si l'enfant est malade durant son séjour au sein de la structure d'accueil, il peut être demandé au parent de venir le chercher dans les meilleurs délais. Les parents doivent donc être joignables. Vous pouvez vous référer au site : www.evictionscolaire.ch

Pharmacie du jardin d'enfants

La pharmacie du jardin d'enfants est composée du nécessaire de base.

- Sparadraps, pansements
- Désinfectant Merfen
- Crème désinfectante et cicatrisante Bepanthen
- Crème à l'arnica Arnigel
- Aspivenin
- Fenistil
- Pince à écharde
- Solution désinfectante pour les mains
- Crème solaire

Les allergies ou autres spécificités sont spécifiées sur le formulaire d'inscription.

Médicaments

La prise de médicament dans le cadre de la structure se fait uniquement de manière exceptionnelle. Le parent remplit et signe un formulaire « administration de médicament » mentionnant le nom de l'enfant, la posologie (dose, heure et mode d'administration) et la durée du traitement (début et fin). Les médicaments sont apportés dans l'emballage d'origine avec l'étiquette établie par la pharmacie mentionnant son nom, prénom et la posologie.

Assurance

Le jardin d'enfants Aux P'tis Bricolos est au bénéfice des assurances d'usage dans le domaine de l'enfance. Toutefois, l'enfant doit obligatoirement être assuré pour les éventuels accidents ou dégâts qui pourraient survenir. Si l'enfant cause des dommages à autrui, son assurance responsabilité civile devra être utilisée.

Collation

Chaque matin, une pause est proposée aux enfants. Ils peuvent boire et manger quelque chose. L'enfant apporte un goûter équilibré : fruits, légumes, pain, biscuits (pas de bonbons ou friandises) La boisson est proposée par la structure (eau ou tisane)

Equipement

Les enfants sont équipés de vêtements confortables et pas dommages en cas de tache. Nous sortons chaque jour par tous les temps. Les vêtements doivent donc être adapté à la météo. Chacun est muni d'une paire de pantoufles qui reste au vestiaire. Des affaires de rechanges selon le besoin de l'enfant sont à disposition dans son sac.

Objets personnels

Les doudous et lolettes sont les bienvenus, surtout afin d'aider en cas de chagrin lors de la séparation avec le parent. Ils pourront être déposé dans le casier personnel de l'enfant.

Aux P'tis Bricolos il y a des jeux et jouets en suffisance. Nous vous remercions donc de laisser les jeux personnels à la maison.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de détérioration, perte ou vol d'objets personnels tels que lunettes de soleil, bijoux, jeu personnel.

Photo

Nous nous réservons le droit de faire des photos des enfants. Celle-ci uniquement à des fins professionnelles (pour le site internet ou pour être affichées dans la structure). Dans la mesure du possible, les visages n'apparaissent pas ou sont floutés. Chaque parent est libre d'autoriser la prise de photos en inscrivant son choix sur le formulaire d'inscription.

Arrivée et départ

L'enfant est accompagné par ses parents. Si ce n'est pas le cas, la responsable doit en être informée. Le nom de la personne qui accompagnera l'enfant doit être transmis et une pièce d'identité devra lui être demandée.

Le parking

Le parking se situe soit devant l'auberge, soit vers la rocaille. Merci de respecter la signalisation et de ne pas venir en voiture devant le jardin d'enfants.

En signant le formulaire d'inscription, vous confirmez avoir lu et accepté le règlement du jardin d'enfants.

Adrienne Fuchs – mars 2024